

Section Tennis de Table

Edition du : 11.02.2026

- **Preamble**

Le présent règlement est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur général de l'Entente Sportive Renault Group et ne saurait se substituer à ceux-ci.

- **Objectifs de la section**

- Participer au Championnat Corporatif par équipes d'Ile de France
- Participer aux épreuves individuelles qualificatives pour le Championnat de France Corporatif
- Proposer des heures d'entraînement (bâtiment Rocate à Guyancourt et autres sites du Groupe Renault selon possibilités)
- Organiser une sortie groupée pour les qualifiés aux Championnat de France
- Organiser un tournoi ouvert à tous sur l'établissement Renault de Guyancourt.

- **Article 1 – Locaux**

La section bénéficie de la mise à disposition d'une salle située dans le bâtiment Rocate à Guyancourt.

L'accès au bâtiment et la salle nécessite, après avoir effectué son adhésion, la programmation de son badge Renault (ouverture des portes par lecteurs de cartes).

- **Article 2 – Matériel**

Les tables sont en libre utilisation, il est obligatoire de les déplacer à 2 personnes pour ne pas les endommager.

L'utilisation des tables est exclusivement réservée à la pratique du tennis de table.

Après utilisation, il est demandé de replier les tables et de les ranger le long des murs pour conserver à la salle son caractère multisports (afin de préserver le matériel, la manipulation par des personnes extérieures à la section est à éviter).

Les filets sont stockés dans une armoire de la salle. La clé de l'armoire est disponible depuis une boîte à clé sécurisée et dont le code est communiqué aux seuls adhérents de la section.

- **Article 3 – Discipline / sanctions**

Une tenue correcte est exigée pour la pratique du tennis de table (vêtement de sport, chaussures de sport propres).

Aussi bien en activité loisir que lors des compétitions, le fair-play est de rigueur. Il convient de respecter ses adversaires, partenaires et toute autre personne.

Tout manquement à ces règles de base du sport pourrait amener les responsables de la section à contacter l'ESRG est à envisager des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

- **Article 4 – Compétitions**

Le championnat par équipes se déroule sur 14 journées, en matchs « aller / retour », par équipes de 6 (3 à domicile, 3 chez les adversaires) ou 3 joueurs selon la division.

Les compétitions individuelles peuvent avoir lieu à domicile et à l'extérieur et se déroulent sur un minimum de 4 journées.

Le planning des rencontres est transmis à l'ESRG début septembre afin de procéder aux réservations de locaux nécessaires.

Le respect des horaires dans les installations mises à disposition est primordial, notamment l'horaire de fin fixé à 22h00.

Règlement validé par :

Présidente de l'Entente Sportive Renault Group :
Brigitte CORBEL

Président de la section Tennis de Table :
Olivier SALMON